

Déclaration Statutaire

Je, Daniel Sirois, Montréal, 1973-10-04

(Nom, prénom, adresse, date de naissance)

Je déclare solennellement que,

Q1 : Mon nom est Emmanuel Morin, je suis agent d'enquête pour La Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. Je suis avec M. Daniel Sirois, on est le **5 avril 2018**. On est au centre de détention de Montée St-François. M. Sirois veut nous parler du procès, toute la situation en lien avec son avocate qui, selon lui, ne l'aurait pas bien servi. Donc, vous pouvez nous expliquer un peu ce qui s'est passé?

Service de justice :

R1 : Oui, bonjour. Moi, le contexte dans lequel je me plains je n'ai pas eu une défense pleine et entière et j'ai été laissé tomber au procès. Je n'ai pas pu faire défendre mes droits jusqu'au bout, envers ma victime. Je suis coupable de ce que j'ai fait, je regrette ce que j'ai fait, j'ai du remord de ce que j'ai fait, mais je n'ai jamais pu aller en appel, suite à ça. Suite à ce que mon avocat se soit retiré du dossier. C'est ça qui me fait mal, parce que je n'ai jamais pu aller en appel. J'ai essayé, avocat par avocat, pour aller en appel, mais ils disaient que mon trente jours était dépassé. Je ne savais pas comment ça fonctionnait, j'étais en psychose, j'étais malade, je ne prenais pas de médication. Aujourd'hui, je suis mieux organisé, avant j'étais désorganisé. Aujourd'hui, j'ai quand même une bonne santé mentale, je suis présentement suivi au centre fédéral de formation, je fais des activités. Ce que je veux me plaindre, surtout, envers le dossier, c'est que j'ai eu une grosse sentence pour tout... Bien, pour tout ce que j'ai fait... J'ai fait des crimes graves, je l'avoue. Je regrette ce que j'ai fait mais je trouve que c'est trop gros à porter sur les épaules, pour la défense que j'ai eu et pour la reconnaissance qu'un juge n'a pas pu me donner à moi, suite à ma santé mentale. C'est tout.

Q2 : C'était quoi, vos chefs d'accusation, M. Sirois?

R2 : Violence conjugale.

Signature du déclarant Daniel Sirois

Déclaré devant moi, _____

À _____ le _____

Q3 : Ok. Et vous avez été sentencé pour?

R3 : Pour violence conjugale. Sept victimes. Violence conjugale envers sept victimes. La dernière victime, je lui ai fait des lésions graves, je lui ai fracturé l'orbite, fracture de la mâchoire, cassé ou entorsé un doigt. J'ai fait des lésions graves, c'est sûr que je regrette. J'ai des remords de ce que j'ai fait. Effectivement, j'ai eu une défense, là-dessus, mais je n'ai pas eu une défense « équivalente » à ce que j'ai fait.

Q4 : Étiez-vous en psychose, quand vous avez fait vos...?

R4 : J'étais en psychose, j'étais malade, J'étais sur la boisson, je ne prenais pas de médicaments. Je venais de sortir de prison, deux ans au fédéral pour les mêmes choses, en contexte de violence conjugale, menaces de mort voilées. J'avais eu deux ans. Je n'avais pas fait de programme. Je comprends que je pouvais être un risque pour la société, effectivement, parce que ça faisait longtemps que je n'avais pas fait de programme, je n'avais rien fait pour cheminer et me stabiliser dans la société. Mais aujourd'hui...

Q5 : Vous ne preniez pas votre médication?

R5 : Je ne prenais pas ma médication. Aujourd'hui...

Q6 : Qu'est-ce que vous preniez, à l'époque, comme médication?

R6 : Ils me donnaient... Aujourd'hui, je prends de l'Abilify. J'ai pris du Paxil, j'ai pris du Epival, j'ai pris du Risperdal. Aujourd'hui, je prends de l'Abilify, je suis contrôlé par de l'Abilify. Seulement quand je suis dans un état psychotique, je demande de l'aide et je vais chercher du Zyprexa.


Q7 : Ok. Est-ce que c'est de l'Abilify per os ou c'est intraveineux?

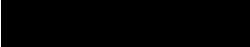
R7 : Je le prends par la bouche. C'est important pour moi de prendre ma médication, et aujourd'hui, je la prends à tous les jours. J'ai fait une couple de séjours au Centre régional CRSM Archambault, parce que j'avais lâché ma médication à plusieurs reprises. Je ne voulais rien savoir, j'étais dans un monde invivable. Je vivais des choses, dans ma tête, qui étaient injustifiables, qui n'étaient pas racontables. J'étais en psychose. C'est sûr que je ne me souviens pas de tout mais aujourd'hui, ils m'ont stabilisé avec une nouvelle médication. Aujourd'hui, j'ai fait mon programme MPCJ de violence intensité élevée. Aujourd'hui, je suis en cheminement vers la sortie. J'ai donné ce que j'ai pu avoir

X _____
Enquêteur

x D.S
Déclarant

donné, le plus de moi-même. Je l'ai fait pour moi. Mais si je regarde par rapport au passé, par rapport au système de la justice, que je n'ai pas été assez défendu dans mon dossier, que mes valeurs autochtones n'ont pas été assez respectées là-dedans. C'est à ce niveau-là que j'ai une plainte. Parce que je n'ai jamais pu aller en appel et je n'ai jamais pu faire prendre un juge comme il faut du dossier. Dire : « Aujourd'hui M. Sirois, c'est pas grave, il prend sa médication. » Moi, tout ce que je veux, c'est renverser la sentence. Je ne veux pas revenir contre la justice ou quoi que ce soit. Tout ce que je veux, c'est un appel de sentence. C'est de renverser la sentence pour avoir une autre sentence que délinquant dangereux et être suivi pour le restant de mes jours par le service correctionnel. Quand même j'aurais une probation de 4 ans, 5 ans, ou délinquant contrôlé, par exemple. Tu es délinquant à 10 ans mais tu es contrôlé pendant 10 ans, c'est toujours moins pire que délinquant dangereux. Au moins, j'ai une porte de sortie quelque part et j'ai des choses à respecter là-dedans.


Q8 : Qu'est-ce que vous reprochez à l'avocate qui vous a représenté, Mme 

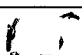

R8 : Ce que je reproche à  c'est qu'elle n'a pas pris conscience de ma santé mentale. J'étais malade, j'étais ambivalent et j'étais une personne qui voulait plaider coupable, le lendemain je voulais plaider non-coupable. On n'avait jamais de liaison dans le contexte où on pouvait justifier un accord tous les deux envers une sentence. Elle me disait ça, je lui disais ça. Elle me disait gauche, je lui disais droite. Elle disait noir, je disais rouge. C'est différent complètement.

Q9 : Est-ce que vous compreniez bien ce qu'elle vous expliquait?

R9 : Oui, je comprenais très bien ce qu'elle m'expliquait mais moi, ce que je reproche à mon avocate, c'est qu'elle n'a pas pris le dossier pour aller en appel. J'avais ce droit-là, à moi, pour aller en appel. J'avais trente jours et je n'ai pas été respecté là-dedans pour faire défendre mes droits. C'est sûr que dans ce contexte-là, dans le temps, j'étais peut-être trop pour y aller, mais à l'extension d'appel pour plus tard, ça aurait pu se faire. Pour dire : « On va attendre de stabiliser M. Sirois, qu'il soit stable envers sa santé mentale. Là, on demandera l'appel et on le présentera devant un juge, pour voir où il est rendu aujourd'hui, au point de vue de sa santé mentale, à son cheminement. Comment il est, aujourd'hui, M. Sirois. »

Q10 : Ce que je comprends, c'est que vous n'étiez pas nécessairement « tout là » pour pouvoir prendre un décision éclairée.

R10 : Non, j'étais pas là, non. J'avais été envoyé à Robert-Giffard. J'avais été envoyé à R-d-P, c'était  de Pinel, qui m'avait rencontré. La chose que j'ai faite, quand je l'ai rencontrée, j'étais comme en psychose psychotique paranoïde... Je lui ai fait de menaces, je lui ai dit que j'allais

X
Enquêteur 
X
Déclarant 

la découper en morceaux, que j'allais la jeter dans le fleuve. J'étais pas la « pantoute », mais je me rappelle un peu de ce que je lui ai dit.

Q11 : C'est au début de l'année, que vous étiez là, à R-d-P?

R11 : R-d-P, j'étais là en 2004, 2005, je pense, avant d'être...

Q12, À ce moment-là, est-ce que c'était provincial?

R12 : C'était du provincial, effectivement.

Q13 : Comment ça s'est passé, là-bas, vos services?

R13 : Les services, ça a bien été mais... Je ne peux rien reprocher à la psychiatre, j'étais malade. Je ne peux pas t'expliquer...

Q14 : Mais vous étiez quand même... Ce que je comprends, c'est que vous étiez dans votre procès.

R14 : J'étais dans mon procès à savoir si je devais être déclaré délinquant dangereux ou pas.

Q15 : Mais non pas criminellement responsable, vous l'étiez.

R15 : J'étais vu comme responsable, ils ont dit que j'étais responsable de mes actes, mais j'avais un problème de santé mentale qui n'a pas été respecté dans mes droits et de faire comprendre au juge : « Regardez, M. Sirois n'était pas stable. On l'a mis délinquant dangereux... » Je me suis senti servi de moi, de ma maladie à moi, dans laquelle ma santé mentale était malade, pour profiter de me donner une grosse sentence. J'ai pas trouvé ça correct. Si on s'était à moi et qu'on avait vérifié ma santé mentale bien comme il faut, bien diagnostiqué, aujourd'hui je ne serais pas déclaré délinquant dangereux parce que, regarde, aujourd'hui j'ai une nouvelle médication, j'ai fait mon programme de violence MPCJ, je travaille sur moi, je fais mes activités en santé mentale avec l'(USMI)8 :00, je suis fonctionnel. Je travaille, je suis fonctionnel, tout va bien, je suis poli avec les agentes féminines. Je suis capable d'avoir des rencontres avec des agentes féminines, dans le bureau, tous seuls. Avant ça, je n'étais pas capable. J'étais au provincial il fallait qu'il y ait un homme avec moi, j'étais comme en alerte envers l'agente féminine. Aujourd'hui, j'ai progressé, j'ai cheminé beaucoup, à comparer à ce que j'étais avant. J'avais un lien envers ma santé mentale qui n'avait pas été diagnostiqué et qui

x D.

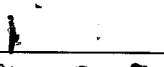
Enquêteur

x D.S

Déclarant

n'avait pas été mis à terme, stabilisé. Aujourd'hui, je suis stable. Je suis stable, ce qui n'étais pas le cas avant. C'est pour ça que je veux aller en appel. Pour qu'on voit ce qu'on peut me donner comme sentence, qui est justifiable à ma santé mentale. Aujourd'hui, c'est pas justifiable parce que mes droits n'ont pas été respectés en tant qu'Autochtone. C'est juste ça que je veux expliquer devant [REDACTED] et devant le juge, que c'est inacceptable comme sentence, suite à ma maladie mentale, de ce que j'ai pu vivre dans le passé et de ce que je suis rendu aujourd'hui. Tu comprends? C'est juste ça, dans le fond. Mais par rapport à mes victimes, je suis coupable de ce que j'ai fait, je regrette ce que j'ai fait, j'ai du remord de ce que j'ai fait, J'ai fait mon programme de violence, j'apprends à connaître mes souffrances, j'ai appris à mettre un terme à moi, à demander pardon à moi-même. Demander pardon à mes victimes je ne peux pas. Je ne peux pas entrer en contact avec mes victimes, je ne peux pas leur demander pardon. Il faut que j'apprenne à me demander pardon à moi, envers mes souffrances à moi, d'abord, de ce que je vivais à l'intérieur de moi. Avant de pardonner aux autres. C'est juste ça, dans le fond. C'est tout ce que j'ai à ajouter.

-FIN-

X 
Enquêteur D.S

X
Déclarant

